

# COMMUNE DE CASSANIOUZE

## PROCES VERBAL DE LA REUNION

*Séance du 07 Avril 2022*

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

De présents : 13

De votants : 15

Date de convocation : 01/04/2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril à vingt-heures

Le Conseil Municipal de la commune de CASSANIOUZE, assemblé en session ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Michel CASTANIER, Maire.

### Étaient présents

BIOULAC Josiane, BOULANGER Jean-Pierre, CASTANIER Michel, CASTANIER Nadine, COURTOIS Martine, FONTANEL Didier, LAVEISSIERE Jérôme, LEYBROS Marie-Jeanne, MARCENAC Cedric, MAS Maurice, MAZARD Daniel, PLANTECOSTE Yoann, VENZAC Jean-Marc

Secrétaire de séance : Yoann PLANTECOSTE

Absents excuses : Elisabeth KISS a donné procuration à Jean Pierre BOULANGER  
Baptiste DRACON a donné procuration à Jean Marc VENZAC

### Ordre du jour

- 1) Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2021
- 2) Budget Primitif 2022
- 3) Questions diverses

## I/ Approbation des comptes administratifs et de gestion 2021 :

Le premier adjoint remet aux membres du conseil un récapitulatif du compte administratif :

- de la commune (fonctionnement et investissement)
- de l'eau et de l'assainissement
- du lotissement
- du CCAS

Il commente ensuite poste par poste :

### A) Pour le compte administratif de la commune :

Les dépenses de fonctionnement dont le total s'élève à 407 360,44 € se décomposant en :

- Charges à caractère général : 127 076,53 €
- Charges de personnel : 212 428,98 €

- Opérations d'ordre et de transfert : 9 470,00 €
- Autres charges de gestion courante : 45 548,99 dont subventions aux associations 8060,00 €)
- Charges financières : 9959,94 €

Les Recettes de fonctionnement dont le total s'élève à 527 398,86 € se décomposant en :

- Remboursements sur rémunérations du personnel : 8059,00 €
- charges de personnel 34 444,12 €
- Impôts et taxes : 166 732,16 €
- Dotations : 291 067,00 €
- Autres produits de gestion courante : 13.605,98 €

Ce compte fait donc apparaître un résultat excédentaire de 120 038,42€

Les dépenses d'Investissement dont le total s'élève à : 185 994,05 €

Se décomposant en :

- Le capital des emprunts pour 53 223,40 €
- entretien des bâtiments : 12 580,03 €
- les immobilisations en cours 113 194,28 € dont voirie 94.699,42 €

Les recettes d'Investissement dont le total s'élève à 264 634,72 € se décomposant en :

- Les dotations et fonds divers pour 183 168,34€
- Autres subventions 71 996,38 €

Ce compte fait apparaître un résultat bénéficiaire de 78 640,67 €

## **B) Pour le compte administratif de l'eau et l'assainissement :**

Les dépenses de fonctionnement dont le total s'élève à 89 747,85 € se décomposant en :

- Charges à caractère général : 25659,28 €
- Charges de personnel : 8059,60 €
- Reversement à l'agence de l'eau : 10 550,00
- Dotations aux amortissements : 41 391,00 €
- Charges financières : 3 503,85
- Charges exceptionnelles (titres annulés) 140,00 €

Les Recettes de fonctionnement dont le total s'élève à 94118,85 € se décomposant en :

- dotations aux amortissements : 4305,00 €
- Vente d'eau, redevances et locations de compteurs : 88851,23 €
- les autres produits de gestion courante : 800,00 €
- des produits exceptionnels pour 162,62 €

Ce compte fait donc apparaître un résultat bénéficiaire de 4 371,00 €

Les dépenses d'Investissement dont le total s'élève à 203 086,06 €

Se décomposant en :

- opérations d'ordre 4.305,00 €
  - charges financières : 12 026,00 €
- Les travaux réalisés pour 186 755,06

Les recettes d'Investissement dont le total s'élève à 193 698,95 € se décomposant en :

- Dotations aux amortissements 41 391,00 €
- Le FCTVA et l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 52 307,95 €
- Un emprunt de 100 000,00 €

Ce compte fait apparaître un résultat déficitaire de 9 387,11 €

## **C) Pour le CCAS :**

Ce compte avec un total de recettes de 610,68 € et des dépenses de 620,00 € permet de constater un déficit de 9,32 € sur cet exercice.

## **D) Pour le lotissement :**

Les dépenses de la section d'investissement soit 538042,36 € sont essentiellement constituées par les variations de stock pour 290 514,17, le déficit reporté pour 229 177,03 € et les emprunts pour 18 351,16 €.

Ce compte s'équilibre par des recettes de 538 042,36 € .

Cette présentation effectuée une discussion s'engage sur les réalisations effectuées en 2021 et sur les principales augmentations des postes de dépenses puis il est passé au vote :

Monsieur BOULANGER rappelle au préalable que s'agissant d'approuver la gestion du maire celui ne prend pas part au vote.

Par 14 voix pour, aucune abstention et aucune voix contre le compte administratif et le compte de gestion 2021 sont approuvés.

## II/ BUDGET PRIMITIF 2022.

Monsieur le Maire rappelle au conseil que le budget a été préparé par la commission des finances. Il a été ensuite examiné et mis en forme par le percepteur. Il est cette année présenté simultanément aux comptes administratifs et de gestion

### Le budget de la Commune :

**En fonctionnement** ce budget s'équilibre à la somme de 738 110,61 €.

Les dépenses sont constituées :

Des charges de caractère général pour un montant de	160 957 €
Des charges de personnel pour :	270 360,00 €
D'un virement à la section d'investissement pour :	236 754,61 €
Des opérations d'ordre et de transfert pour :	9 470,00 €
Des autres charges de gestion courante pour	47 084,00 €
Des charges financières pour :	9 583,00 €
<b>Le tout pour un total de dépenses de :</b>	<b>738 110,61 €</b>

Les recettes sont constituées par :

Un résultat d'exploitation reporté de :	218 729,61 €
Les atténuations de charges pour :	8 500,00 €
Les ventes de produits pour :	23 300,00 €
Les impôts et taxes pour :	14 000,00 €
Les impôts directs pour	165 425,00 €
Les dotations pour :	295 800,00 €
Les loyers perçus pour :	9 000,00 €
<b>Le tout pour un total de recettes de :</b>	<b>738 110,61 €</b>

**En investissement** ce budget s'équilibre à la somme de : 475 231,89 €

Les dépenses sont essentiellement constituées par :

-le solde d'exécution pour	27 764,28 €
-Le remboursement des emprunts pour :	51 453,00 €
-Le versement au syndicat d'électrification pour	41 756,00 €
-Les autres immobilisations pour :	59 200,00 €
-La voirie et les travaux de la salle polyvalente pour	286 168,61 €
<b>Le tout pour un total de dépenses d'investissement de :</b>	<b>475 231,89 €</b>

Les recettes sont constituées par :

-Le virement de la section de fonctionnement pour :	236 754,61 €
-Les opérations d'ordre pour	10 538,00 €
-Les dotations et FCTVA pour :	47 939,28 €
-Les subventions pour	30 000,00 €
-Un emprunt à réaliser pour	150 000,00 €

**Le tout pour un total de recettes d'investissement de 475 231,89 €**

### Le budget de l'eau et d'assainissement :

**En fonctionnement** ce budget s'équilibre à la somme de 104 205,00 € .

Les dépenses sont constituées :

Des charges de caractère général pour un montant de	35 112,00 €
Des charges de personnel pour :	8 500,00 €
Des versements à l'agence de l'eau pour :	11 300,00 €
Des dotations aux amortissements pour :	43 379,00 €
Des charges financières pour	3 428,00 €

**Le tout pour un total de dépenses de :** 104 205,00 €

Les recettes sont constituées par :

Le produit des services :	99 900,00 €
Les transferts entre sections pour :	4 305,00 €
<b>Le tout pour un total de recettes de fonctionnement de</b>	<b>104 205,00 €</b>

**En investissement** ce budget s'équilibre à la somme de : 212 358,06 €

Les dépenses sont constituées par :

Le report du solde d'exécution soit :	41 622,06 €
Le remboursement des emprunts pour	16 431,00 €
Les immobilisations en cours pour	150 000,00 €

**Le tout pour un total de dépenses d'investissement de :** 212 358,06 €

Les recettes sont constituées par :

Les dotations aux amortissements pour	43 379,00 €
Le FCTVA et l'excédent de fonctionnement capitalisé pour : :	47.206,64 €
Les subventions pour	88 166,00 €
Le recours à l'emprunt pour :	33 606,42 €

**Le tout pour un total de recettes d'investissement de** 212 358,06 €

### Le budget du CCAS :

Ce budget de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1474,20 € dont 400,00€ pour l'ADMR.

### Le Budget du lotissement :

Ce budget s'équilibre à la somme de 304 741,93 € en fonctionnement et à 538 042,36 € en investissement.

Au cours de la présentation du budget principal de la commune les subventions aux associations qui sont pratiquement identiques à celles de l'exercice écoulé, sont examinées par les membres du conseil. Les informations demandées sont apportées par Monsieur le Maire ou l'adjoint aux finances.

Ces budgets ayant été examinés et ayant reçu les diverses précisions souhaitées par les membres du conseil il est passé au vote.

Par 15 voix pour, aucune abstention et aucune voix contre ces divers budgets sont adoptés.

## II/ REVALORISATION TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT

### 1) ASSAINISSEMENT

Après délibération le conseil municipal décide d'augmenter le tarif de la redevance pour l'assainissement sur trois années de façon à arriver à 1.65€ pour être éligible aux aides de différents organismes.

Pour l'année 2022 : 1.10 € le m3

Pour l'année 2023 : 1.20 € le m3

Pour l'année 2024 : 1.35 € le m3 + Abonnement de 10€

### 2) EAU

Le conseil municipal décide qu'à compter de mai 2022, les tarifs en vigueur pour le service eau seront les suivants :

- Abonnement au compteur (inchangé) : 70 euros

- Tarifs du m3 d'eau :

. Consommation comprise entre 0 et 1000 m3 = 0.90 € le m3

. Consommation supérieure à 1000 m3 = 0.70 € le m3

## III°) QUESTIONS DIVERSES

### 1°) Organisation des élections présidentielles.

Monsieur le maire remet aux membres du conseil le tableau du 1<sup>er</sup> tour de garde. Il précise les conditions de déroulement du vote et insiste sur les nouvelles conditions du vote par procuration et du respect des gestes barrières.

### 2°) Vente du camping :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'une nouvelle offre d'achat du camping vient d'être remise à la mairie. L'acquéreur souhaite conserver l'activité camping après des travaux de remise en état. L'avis du conseil est sollicité. Par 15 voix pour accord est donné au maire pour réaliser cette vente. Mr BOULANGER est chargé de notifier cet accord à l'acquéreur.

### 3°) Référent « Ordures ménagères »

Monsieur Didier FONTANEL est nommé référent vis-à-vis de la communauté de communes pour les ordures ménagères.

### 4°) Village inter-âges

Les pourparlers avec la société INTER-AGES sont toujours d'actualité.

### 5°) Visites diverses

Monsieur le maire informe le conseil de diverses visites de spécialistes à savoir :

Le lundi 08/04/2022 d'une personne à l'école pour le tableau numérique.

A la superette pour l'énergie

Le 14/04/2022 à la salle polyvalente pour les panneaux photovoltaïques

Le 24/04/2022 le BIM pour les immeubles GUIBERT PENOU MAS

Plus rien n'étant à délibérer la séance est levée à 23 Heures.

LE MAIRE  
Michel CASTANIER

LE SECRETAIRE  
Yoann PLANTECOSTE

LES MEMBRES

Martini Coustou  
Broule